

## 1. Bureau d'accueil

Le bureau est ouvert toute la semaine de 8h à 12h et de 15h à 20h.

## 2. Formalités de police

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du camping. Toute personne voulant séjourner au moins une nuit, doit au préalable, se présenter à l'accueil. Une pièce d'identité sera exigée et un formulaire à compléter. Les mineurs non accompagnés ne sont admis que sur autorisation écrite des responsables légaux.

## 3. Installation

La tente, caravane ou camping-car doit être installé selon la recommandation du propriétaire.

## 4. Taxe de séjour

Elle est à régler lors de votre arrivée à l'accueil. Au 01/01/2025, elle est de 0,22 € par adulte et par nuitée.

## 5. Nuisances sonores

Les usagers du camp sont invités au respect de la tranquillité de chacun.

Le silence doit être de rigueur de 23h à 7h.

## 6. Les animaux de compagnie

Ils doivent toujours être tenus en laisse dans le camping. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur les emplacements (y compris à l'intérieur des tentes, caravanes, camping-car et mobil-home).

Par respect pour les lieux, les propriétaires s'engagent à ramasser les excréments laissés par leur animal.

## 7. Circulation et stationnement des véhicules

Les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10km/h maximum. La circulation est interdite de 23h à 7h.

En cas de rentrée tardive, le véhicule devra être stationné sur le parking au centre du camping.

## 8. Installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping. Il est interdit de jeter des eaux usées, polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les caravaniers et camping caristes doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères et les recyclables doivent être déposés dans les poubelles spécifiques situées à l'intérieur du camping. Les installations sanitaires sont nettoyées régulièrement et elles doivent être maintenues dans l'état de propreté dans lequel vous les trouverez. Le lavage du linge ou de la vaisselle est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

Toute dégradation commise sur la végétation, les clôtures, le terrain, les installations et les équipements seront à la charge de son auteur ou de son responsable légal. L'emplacement qui aura été utilisé devra être rendu à son état initial de propreté.

## 9. Incendie et sécurité

Les feux de bois, barbecues, réchaud à alcool, etc. sont strictement interdit dans le camping. Un barbecue commun est mis à votre disposition (près des locaux communs). En cas de vol dans l'enceinte du camping, le responsable se dégage de toute responsabilité.

## 10. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et près du bureau d'accueil. En cas d'infraction, de non-respect, de perturbation importante et/ou allant à l'encontre du présent règlement intérieur, durant votre séjour, le responsable pourra verbalement ou par écrit mettre fin à votre séjour, sans remboursement de celui-ci.